COMPAGNIE MAROCAINE

Société anonyme au capital de 1.120.000 euros Siège social : 34, boulevard des Italiens, 75009 Paris RCS 784 364 150 Paris

DOCUMENT DE REFERENCE



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 février 2014, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Les exemplaires du document de référence sont disponibles sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-France.org) et sur celui de la Société (www.compagnie-marocaine.com)

En application de l'article 28 du règlement (CE) N° 809-2004 de la commission, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence:

- les comptes sociaux de COMPAGNIE MAROCAINE relatifs à exercices 2011 établis selon les normes comptables françaises, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes correspondants, qui figurent respectivement pages 30 à 44 et 45 du document de référence 2011 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 décembre 2012 sous le numéro D.12-1080.
- les comptes sociaux de COMPAGNIE MAROCAINE relatifs à exercices 2010 établis selon les normes comptables françaises, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes correspondants, qui figurent respectivement pages 31 à 43 et 44 du document de référence 2010 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 octobrebre 2011 sous le numéro R.11-0957.

TABLE DES MATIERES

1	PERSON	INES RESPONSABLES	. 5				
	1.1 Responsable du document de référence						
	1.2 Attestation de la personne responsable						
		ponsable de l'information					
2		DLEURS LEGAUX DES COMPTES					
2							
		nmissaires aux comptes titulaires					
		nmissaires aux Comptes suppléants					
	2.3 Hon	oraires des Commissaires aux comptes	. 6				
3		ATIONS FINANCIERES SELECTION NEES					
4		CTEURS DE RISQUES					
	4.1 Risc	ques liés à l'activité					
	4.1.1	Risques liés à la succursale implantée au Maroc	. 8				
	4.1.2	Risques liés à l'activité de gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières					
	4.2 Risc	ques liés à l'organisation de la Société					
		ques juridiques					
	4.3.1	Risques liés à la propriété intellectuelle					
	4.3.1	Faits exceptionnels et litiges					
		ques financiers					
	4.4.1	Risque de taux					
	4.4.2	Risque de change	. 9				
	4.4.3	Risque « actions »	. 9				
	4.4.4	Risque de liquidité					
	4.5 Ass	urances	10				
5	INFORM	ATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	10				
		oire et évolution de la Société					
	5.1.1	Dénomination sociale de la Société					
	5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société					
	5.1.3	Date de constitution et durée					
	5.1.4	Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités					
	5.1.5	Évènements marquants dans le développement de la société					
		estissements	12				
	5.2.1	Principaux investissements réalisés					
	5.2.2	Investissements en cours					
	5.2.3	Investissements à venir					
6		J DES ACTIVITES					
	6.1 Prin	cipales activités					
	6.1.1	Présentation des opérations effectuées sur les exercices 2010, 2011 et 2012	13				
	6.1.2	Perspectives 2013	14				
	6.2 Prin	cipaux marchés					
7		GRAMME					
8	PROPRI	ÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENT	15				
U		criptif					
	8.2 Que	estion environnementale	1 C				
a	O.Z QUE	N DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	10				
J							
		men de la situation financière et du résultat des exercices 2012, 2011 et 2010					
	9.1.1	Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011					
	9.1.2	Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010					
		ultat d'exploitation					
	9.2.1	Facteurs internes importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation					
	9.2.2	Changement important dans les états financiers	17				
	9.2.3	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou					
	politia	ue ayant influé sensiblement, ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou					
		te, sur les opérations de l'Émetteur	17				
10		RERIE ET CAPITAUX					
. 0		pitaux de l'émetteur					
		ommentaires sur les flux de trésorerie					
		inditions d'emprunt et structure de financement.					
		strictions éventuelles à l'utilisation des capitaux					
_		urces de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements					
11		RCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES					
12	TENDA	NCFS	19				

	12.1	Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	19
	12.2	Tendance connue, incertitude, demande, d'engagement ou évènement raisonnablement	
	susce	ptible d'influer sur les perspectives de la Société	19
13	PRE	VISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	19
14		GANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERA	
• •	20		
	14.1	Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs	20
		Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	
15		MUNÉRATIONS ET AVANTAGES	
	15.1	Rémunérations des administrateurs et dirigeants	
	15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres	
	avanta	ages au profit des administrateurs et dirigeants	23
16	FON	NCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	24
	16.1	Conseil d'administration et direction de la Société	
	16.2	Contrats entre les administrateurs et la Société	
	16.3	Comités d'audit et de rémunération	
	16.4	Gouvernement d'entreprise	
	16.5	Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos le 31 décembre 2012	
	16.6	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administra	ation
		26	
17	SAL	ARIES	27
	17.1	Nombre de salariés et répartition par fonction	
	17.2	Participations et stock options des administrateurs au 30 septembre 2013	
	17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	27
	17.4	Contrats d'intéressement et de participation	
40			
18		NCIPAUX ACTIONNAIRES	
	18.1	Répartition du capital et des droits de vote au 30 septembre 2013	
	18.2	Droits de vote des principaux actionnaires	
	18.3	Contrôle de la Société	
	18.4	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	28
	18.5	État des nantissements d'actions et d'actifs	29
19	PRI	NCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	
20		ORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET	
		ULTATS DE L'ÉMETTEUR	
	20.1	Informations financières historiques	
	20.		
	20.		
	20.1		
	20.2	Informations financières pro forma	44
	20.3	Etats financiers consolidés	44
	20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	45
	20.5	Date des dernières informations financières	
	20.		
		5.2 Déclaration des responsables de l'information semestrielle 2013	7 6
	20.		50
	20.6	Distribution de dividendes	
	20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	
	20.8	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	57
21	INF	ORMATIONS COMPLEMENTAIRES	57
	21.1	CAPITAL SOCIAL	57
	21.1	1.1 Montant du capital social	57
	21.		
	21.	·	
	21.	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
	21.		
	21.		
		ord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	
	21.		
	21.1		
	21.2	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	59
	21.2		
	21.2	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
		direction.	
	21.2		
	21.2		
	21.2	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	21 1	Z K. Luchacitite narmattant da ratardar, diffárar au amnächar un changamant da cantrâla	63

COMPAGNIE MAROCAINE - Document de Référence 2012

	1.2.7 Franchissements de seuils statutaires	63
	1.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital	63
22	ONTRATS IMPORTANTS	
23	IFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS	
D'IN	RETS	63
24	OCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	63
25	IFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	63
26	UTRES INFORMATIONS	63

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Jacques VITALIS, Président Directeur Général de COMPAGNIE MAROCAINE (ci-après «COMPAGNIE MAROCAINE » ou « la Société »).

1.2 Attestation de la personne responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et les informations qui relèvent du rapport de gestion dont les différentes rubriques sont mentionnées dans la table de concordance présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles est confrontée.

Les rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et sur la situation semestrielle au 30 juin 2013 inclus dans le présent document de référence (respectivement page 45 et 56) ne contiennent pas d'observation.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux qui figure aux paragraphes 20.4 du présent document de référence.

Les informations financières historiques relatives à l'information semestrielle 2013 présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux qui figure aux paragraphes 20.5.3 du présent document de référence.

Ces deux rapports ne contiennent aucune observation.

Fait à Paris, le 25 février 2014

Jacques VITALIS
Président Directeur Général

1.3 Responsable de l'information

Jacques VITALIS Président Directeur Général

Téléphone: 09 61 67 81 09

Email: compagnie.marocaine@wanadoo.fr Site: www.compagnie-marocaine.com

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet FIGEREC représenté par M. Bruno FOURRIER

20bis, rue Louis Philippe - 92200 Neuilly

Nommé par l'Assemblée Générale du 13 juin 2012 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

EXPONENS AUDIT représenté par M. Vito MARTINELLI (Ancienne dénomination sociale CEFRECO Audit)

15, place de la Nation - - 75011 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale du 8 juin 2007 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Renouvelé dans ses fonctions par l'assemblée générale du 11 juin 2013 et représenté par Monsieur Pascal BOURHIS.

2.2 Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Pierre-Louis de CAFFARELLI

20bis, rue Louis Philippe - 92200 Neuilly

Nommé par l'Assemblée Générale du 13 juin 2012 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Monsieur Philippe KALVARISKY

15 Place de la Nation - 75011 - PARIS.

Nommé par l'Assemblée Générale du 08 juin 2007 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Renouvelé par l'AGO du 11 juin 2013 pour une durée de 6 ans.

2.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

	FIGEREC			Е	XPONENS	Audit		
En K€	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	8,00	8,00	100%	100%	8,50	8,69	100%	100%
- Emetteur								
 Filiales intégrées globalement Autres diligences et prestations directement liées 								
à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur								
- Filiales intégrées globalement								
Sous-Total	8,00	8,00	100%	100%	8,50	8.69	100%	100%
Autres prestations le cas échéant * Juridique, fiscal, social * Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)								
Sous-total								
TOTAL	8,00	8,00	100%	100%	8,50	8,69	100%	100%

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les principaux chiffres-clés, extraits des comptes sociaux, audités par les commissaires aux comptes, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Données annuelles en K€			Données semestrielles en K		
	Déc. 2012	Déc. 2011	Déc. 2010	Juin 2013	Juin 2012	Juin 2011
Produits d'exploitation	-	1	-	_	-	-
Résultat d'exploitation	-74	-83	-84	-49	-41	-44
Produits financiers	54	47	581	21	28	23
Résultat financier	51	45	59	-3	26	8
Résultat courant	-22	-38	-25	-51	-16	-36
Résultat exceptionnel	-4	-1				
Résultat net	-32	-78	-33	-52	-18	-74
Actif immobilisé net	33	35	38	32	34	37
Trésorerie France	1 226 125	1 252 880	971 191	1 205 938	1 232 487	1 278 876
Trésorerie Maroc (1)	1 003 756	781 220	1 146 354	972 680	791 736	771 660
Capitaux propres	2 251	2 283	2 361	2 199	2 265	2 287
Dettes financières LT	-	1	-	-	1	ı
Total bilan	2 281	2 315	2 395	2 229	2 301	2 327
				-	-	-
Résultat net par action (€)	-0,14409	-0,34611	-0,1453	-0,23108	-0,08134	-0,32936
Dividende net par action (€)	-	-	-	-	-	-
Dividende exceptionnel (€)	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ Cf Paragraphe 4.1.1 - page 8

4 LES FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de référence, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document de référence, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

La Société a procédé à une revue de ses risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1 Risques liés à l'activité

4.1.1 Risques liés à la succursale implantée au Maroc

Historiquement les activités de la COMPAGNIE MAROCAINE se développaient principalement au Maroc via une succursale installée à Casablanca. Au cours des trois derniers exercices, l'activité principale de COMPAGNIE MAROCAINE a consisté en la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières.

Au Maroc la présence de la Société est assurée par une succursale, gèrée dans le respect des obligations légales et fiscales marocaines.

Au 30 juin 2013, la trésorerie de la succursale marocaine s'établissait à : 973 K€ soit 44,67 % de la trésorerie de COMPAGNIE MAROCAINE.

La trésorerie de la succursale qui est librement utilisable au Maroc, ne bénéficie pas du régime de convertibilité. Ces fonds ne pourront être transférés au siège qu'après :

- · fermeture définitive de la succursale marocaine,
- paiement de tous les impôts dus au Maroc,
- ouverture au Maroc d'un « compte convertible à terme ».

Les sommes placées sur «des comptes convertible à terme » restent disponibles pour règler toute dépense en dirhams et pour effectuer au Maroc des placements et des opérations d'investissement.

Les sommes placées sur ces comptes sont transférables sur une période de quatre ans et ce, en quatre annuités égale de 25 % chacune. Le transfert de la premières annuités ne pouvant intervenir qu'un an à compter de la date d'inscription des fonds en compte.

4.1.2 Risques liés à l'activité de gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières

L'activité subsistante consiste pour COMPAGNIE MAROCAINE en la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Les risques liés à cette activité sont essentiellement des risques financiers présentés ci-dessous au paragraphe 4.4.

4.2 Risques liés à l'organisation de la Société

L'activité de la Société est assumée par le président Directeur Général, ce qui créé une dépendance de la Société à son égard. Cependant le Conseil d'administration tient régulièrement des réunions. De plus il comprend, au-delà du Président, plusieurs administrateurs qui ont les compétences pour prendre le cas échéant les décisions nécessaires à la bonne marche de l'entreprise en cas de défaillance du Président.

4.3 Risques juridiques

4.3.1 Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société détient le nom de domaine suivant : www.compagnie-marocaine.com

A la date du présent document de référence la Société n'est pas exposée à un risque connu lié à la propriété intellectuelle.

4.3.2 Faits exceptionnels et litiges

A la date du présent document de référence la Société n'a connaissance d'aucun litige ou fait exceptionnel. (cf paragraphe 20.7 -page 57)

Risques financiers

4.4.1 Risque de taux

4.4

A la date du présent document de référence la Société n'a souscrit aucun emprunt.

TRESORERIE disponible (en K€)	Au 30 juin 2013				
	En France	Au Maroc (2)	Total		
- Comptes à terme en (C.I.C)	1.200		1.200		
- SICAV monétaires (Attijjari Wafabank)		951	951		
- Trésorerie disponible	6	22	28		
TOTAL	1.206	973	2.179		

⁽²⁾ Cf Paragraphe 4.1.1 - page 8

4.4.2 Risque de change

La Société a une succursale installée à Casablanca. Au 30 juin 2013 la situation nette de cette dernière s'élevait à 11 618 709 dirhams.

La Société est donc exposée à un risque de change à ce titre. Elle n'a pas mis en place de politique de couverture de change.

Chaque année, le bénéfice net d'impôts de la succursale est transféré vers la France.

Au cours des trois derniers exercices pour 1 euro, le dirham a évolué comme suit :

30/06/2013 : 11,4297 dirhams 31/12/2012 : 11,1604 dirhams 31/12/2011 : 11,1351 dirhams 31/12/2010 : 11,1747 dirhams

30 juin 2013	Succursale
Actifs	1 022 K€
Passifs	5 K€
Position nette avant gestion	1 017 K€
Position hors bilan	0 K€
Position nette après gestion	1 017 K€

4.4.3 Risque « actions »

Compte tenu de la nature de ses placements (exclusivement en supports monétaires), la Société estime ne pas être confrontée à ce type de risque.

4.4.4 Risque de liquidité

Compte tenu de sa trésorerie nette positive de 2 179 K€ au 30 juin 2013, la Société estime ne pas être confrontée à ce jour, à un quelconque risque de liquidité.

La trésorerie est placée exclusivement sur des supports monétaires, qui sont pour la société sans risque d'évaluation et de liquidité.

A la date du présent document de référence la Société n'a mis en place, ni sollicité, aucune ligne de financement à court terme.

4.5 Assurances

La Société a souscrit une assurance multirisque pour le local professionnel occupé à Casablanca.

Le montant des primes d'assurance payées en 2012 est de 58 €.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

- 5.1 Histoire et évolution de la Société
- 5.1.1 Dénomination sociale de la Société

COMPAGNIE MAROCAINE

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

Société anonyme enregistrée auprès du RCS de Paris sous le N°784 364 150 le 25 novembre 1955.

5.1.3 Date de constitution et durée

La société a été constituée sous la forme de société anonyme, le 16 juin 1902. Initialement constituée pour une durée de 50 ans, celle-ci a été prorogée, par décision de l'AGE du 18 décembre 1941, jusqu'au 30 avril 2051, sauf dérogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration. La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de Commerce.

Le siège social est situé au 34, boulevard des Italiens - 75009 Paris

- -Téléphone: 09 61 67 81 03
- Email: compagnie.marocaine@wanadoo.fr

5.1.5 Évènements marquants dans le développement de la société

1902 à 1912

Le 16 juin 1902 création de la société des Etablissements Gautsch, société anonyme française établie au Maroc (qui a pris le nom de COMPAGNIE MAROCAINE lors de l'assemblée du 18 décembre 1903), sous l'impulsion d'industriels français, pour développer des activités commerciales, industrielles et agricoles au Maroc. Une quinzaine d'actionnaires ont participé à la constitution de la Société. M. Eugène SCHNEIDER fut le premier Président du Conseil d'administration.

La société s'installa d'abord à Tanger puis à Fez ; elle ouvrit ensuite une agence à Rabat.

Parmi les premiers faits marquants de son histoire, on peut relever le rôle d'intermédiaire joué par la COMPAGNIE MAROCAINE pour l'obtention par le gouvernement marocain de son premier emprunt auprès de la France ainsi que sa participation dans les travaux maritimes à Casablanca et à Safi.

A partir de 1911, la Présidence est assurée par un représentant de la Banque de l'Union Parisienne (devenue Crédit du Nord).

COMPAGNIE MAROCAINE a été retenue comme adjudicataire des travaux de construction du port de Casablanca. Elle participa aussi à l'étude et à la construction d'une partie du réseau des Chemins de fer.

De 1912 à 1965

Dans cette période la Compagnie Marocaine a développé ses activités au Maroc dans de nombreux domaines : acquisition de propriétés rurales et mise en place de grandes exploitations agricoles et viticoles, importation de matériaux de construction, commercialisation de machines agricoles. La Société s'est constitué un réseau de filiales et de participations et a installé des agences dans un grand nombre de villes : Fez, Meknès, Port-Lyautey, Rabat, Marrakech, Safi, Oujda, Tanger, Casablanca.

En 1920 : Cotation des actions de la COMPAGNIE MAROCAINE à la Cote Officielle de la Bourse de Paris.

1965 Nationalisation par l'état marocain des propriétés agricoles de la COMPAGNIE MAROCAINE.

Après promulgation des dahirs (décrets du Roi du Maroc) de marocanisation des 2 mars et 7 mai 1973 aujourd'hui abrogés, la COMPAGNIE MAROCAINE a participé à la constitution de deux sociétés de droit marocain dénommées Compagnie Marocaine Industrielle et Commerciale « COMICOM » et Compagnie Marocaine de production et d'Exportation « CMPE » par l'intermédiaire de sa succursale installée à Casablanca. En contrepartie de 50% du capital (en actions B) de ces sociétés la COMPAGNIE MAROCAINE apporta son fonds de commerce et la disposition des locaux industriels et commerciaux en contrat de bail. L'autre moitié du capital (actions de catégorie A) fut souscrite par des personnes morales et physiques marocaines dont le groupe SAFARI de M. KARIM LAMRANI.

Conformément à la législation du moment, les statuts de la COMICOM et de CMPE prévoyaient que :

- « les actions de catégorie A doivent appartenir à des personnes physiques de nationalité marocaine ou à des personnes morales réputées marocaines au sens des dahirs de 1973. »
- « le Conseil d'administration doit être constitué en majorité de personnes physiques propriétaires d'actions de catégorie A. »

A partir de 1974, la Société n'a plus la possibilité, du fait de la réglementation marocaine, de développer d'activité en dehors de structures de droit marocain. Subsistent alors les participations dans la société COMICOM dont l'activité est la commercialisation de machines agricoles et dans la société CMPE qui a une activité de fabrication de plâtre.

1976 à 1995

Importation de textiles en provenance du Maroc. Cette activité, devenue déficitaire, est arrêtée en 1995.

A partir de 1995

La COMPAGNIE MAROCAINE gère ses participations et son portefeuille de valeurs mobilières.

2001 Cession de CMPE

2005 – 2006 Les difficultés dans les relations avec la société COMICOM prennent une tournure conflictuelle à partir de l'assemblée générale annuelle de COMICOM du 17 juin 2005 interrompue par la Présidente de COMICOM. La COMICOM n'a plus de Commissaire aux Comptes et les comptes 2004 et 2005 ne sont pas approuvés par l'assemblée générale.
COMPAGNIE MAROCAINE cède, après signature d'un protocole en septembre 2006, sa dernière

participation au Maroc ainsi que les biens immobiliers loués à COMICOM et à la société CMPE.

- 2007 A l'issue de cette cession, les actifs de COMPAGNIE MAROCAINE sont à ce jour représentés par un appartement de 95 m2 à Casablanca qui abrite le siège de la succursale et un portefeuille de valeurs mobilières composé essentiellement des SICAV monétaires.
- 2008 Compte tenu de l'importance de la trésorerie, d'un défaut d'opportunités réelles d'investissement et des risques liés à la crise financière actuelle, sur proposition du Conseil d'Administration l'Assemblée Générale du 04 décembre 2008 a décidé la distribution d'un dividende exceptionnel de 60 euros par action, soit un dividende global de 13.440.000 euros.

Ce dividende a été mis en paiement le 11 décembre 2008.

Après cette distribution, les capitaux propres de la société s'élevaient au 31 décembre 2008 à 4.737.964 euros contre 18.464.491 euros au 31 décembre 2007.

2009 Sur proposition du Conseil d'Administration l'Assemblée Générale du 10 décembre 2009 a décidé la distribution d'un dividende exceptionnel de 8 euros par action, soit un dividende global de 1.792.000 euros.

Ce dividende a été mis en paiement le 18 décembre 2009.

Après cette distribution, les capitaux propres de la société s'élèvent au 31 décembre 2009 à 2.527.604 euros contre 4.737.964 euros au 31 décembre 2008.

2010 - 2012 Pas d'évènements marquants.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Depuis l'acquisition en 2006 d'un appartement à usage de bureaux, siège de la succursale au Maroc, pour un montant de 47,5 K€, aucun investissement significatif n'a été réalisé.

En€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Incorporels	ı	-	-
Corporels	ı	-	-
Financiers	-	=	-
Total	-	-	-

5.2.2 Investissements en cours

Néant.

5.2.3 Investissements à venir

La Société ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités

La COMPAGNIE MAROCAINE a été créée au début du XXème siècle, pour développer des activités commerciales, industrielles et agricoles au Maroc. A partir de 1974 le développement d'activités au Maroc ne pouvait se faire que par l'intermédiaire d'une structure locale détenue à 50% par des personnes physiques ou morales marocaines, avec un Conseil d'administration composé majoritairement d'administrateurs marocains. COMPAGNIE MAROCAINE est devenue progressivement une société holding gestionnaire de ses participations et de son portefeuille de valeurs mobilières.

Les difficultés rencontrées à partir de l'année 2004 avec la filiale COMICOM, société de droit marocain, spécialisée dans la commercialisation de machines agricoles, détenue à 49,99%, ont conduit la Société à se désengager complètement de cette société en cédant sa participation en septembre 2006.

A la date du présent document de référence, COMPAGNIE MAROCAINE ne détient plus de participation. Son activité actuelle concerne principalement la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières.

6.1.1 Présentation des opérations effectuées sur les exercices 2010, 2011 et 2012

Sur ces exercices, la COMPAGNIE MAROCAINE a tiré l'essentiel de ses ressources des revenus de son portefeuille de valeurs mobilières.

1. Gestion de valeurs mobilières

Le portefeuille de placements qui représente l'essentiel des actifs de la Société est placé sur des supports monétaires.

Il a évolué comme suit :

 Au
 31/12/2012
 31/12/2011
 31/12/2010

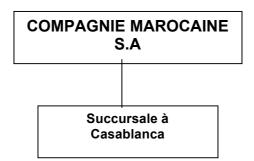
 Montant
 2.158 K€
 1.974 K€
 1.979 K€

La politique de gestion du portefeuille de placement est appliquée par le Président Directeur Général de la Société; elle est décidée en Conseil d'administration. Toutes les options sont prises en concertation avec les administrateurs

Le Président rend compte de sa gestion au Conseil d'administration.

2. Gestion des participations

L'organisation juridique et financière de COMPAGNIE MAROCAINE est la suivante :



COMPAGNIE MAROCAINE a une succursale installée à Casablanca qui gère les intérêts de la Société au Maroc.

A la date du présent document de référence la Société ne détient plus aucune participation.

La société civile ASKEJOUR qui n'avait plus aucune activité, ni aucun actif et dont la valeur au bilan de COMPAGNIE MAROCAINE était dépréciée à 100% a été dissoute fin 2011.

3. Location des immeubles

Néant

6.1.2 Perspectives 2013

Sur l'exercice 2013 la trésorerie de la COMPAGNIE MAROCAINE devrait rester placée principalement sur des supports monétaires.

Les frais généraux devraient se situer en légère baisse par rapport ceux de l'exercice 2012.

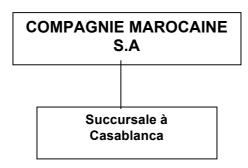
Le résultat de l'exercice 2013 devrait rester déficitaire, mais il dépendra largement du taux de change du dirham par rapport à l'euro.

6.2 Principaux marchés

Néant.

7 ORGANIGRAMME

La Société n'a plus aucune filiale en activité depuis septembre 2006. A la date du présent document de référence, COMPAGNIE MAROCAINE n'a plus qu'une succursale inscrite au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 69.



La succursale installée à Casablanca est un établissement stable fiscalement indépendant dont les bénéfices imposés au Maroc sont rapatriés en France, sous déduction d'une taxe de 10%. Suivant la convention francomarocaine ces bénéfices ne sont pas soumis à l'impôt en France ce qui permet d'éviter une double imposition.

8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENT

8.1 Descriptif

Le siège social de la Société, est situé dans les locaux d'une société de domiciliation : 34, boulevard des Italiens PARIS – 75009 .

La Société est propriétaire depuis le 24 novembre 2006 d'un appartement de 95 m2, situé : Quartier de la gare, 117, boulevard Oujda – Casablanca (Maroc). La succursale y est domiciliée.

8.2 Question environnementale

Néant

9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

9.1 Examen de la situation financière et du résultat des exercices 2012, 2011 et 2010

En K€	2012	2011	2010
Produits d'exploitation	-	-	-
Résultat d'exploitation	-74	-83	-84
Produits financiers	54	47	581
Résultat financier	51	45	59
Résultat courant	-22	-38	-25
Résultat exceptionnel	-4	-1	-
Résultat net	-32	-78	-33
Actif immobilisé net	33	35	38
Capitaux propres	2 251	2 283	2 361
Dettes financières LT	-	-	-
Total bilan	2 281	2 315	2 395

La société tire l'essentiel de ses ressources du produit de ses placements

9.1.1 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011

La société tire l'essentiel de ses ressources du produit de ses placements.

La baisse des indices boursiers et les turbulences des marchés financiers nous ont incités à la plus grande prudence dans la gestion de notre trésorerie. Cela se traduit par le placement de nos avoirs sur des supports monétaires peu exposés mais d'un faible rendement.

Le conseil a décidé de transférer le bénéfice de l'exercice 2011 de la succursale. Cette opération a permis de transférer au siège la somme de 7.640 euros nette de la taxe sur les transferts.

Le résultat financier de la COMPAGNIE MAROCAINE ressort à 51.204 euros contre 44.699 euros en 2011 et s'analyse comme suit :

Les produits des placements qui s'élèvent à 53.527 euros contre 46.878 euros pour la même période de l'exercice précédent.

Les variations du cours du dirham par rapport à l'euro, ont été constatées en perte de change pour un montant de 2.404 euros alors qu'en 2011 ces variations s'étaient traduites par une charge de 1.517 euros.

Après imputations de 73.508 euros de charges d'exploitation contre 82.807 euros pour la même période de l'exercice 2011, le résultat courant de l'exercice fait ressortir une perte de 22.304 euros contre une perte de 38.108 euros pour l'exercice 2011.

Les montants des salaires et des charges sociales, inclus dans les charges d'exploitation, s'élèvent respectivement à 16.800 euros et 8.716 euros contre 16.800 euros et 8.524 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel négatif de 3.671 euros et d'une charge d'impôt de 6.302 euros, dont 326 euros de taxe sur les transferts, les comptes de la COMPAGNIE MAROCAINE font finalement ressortir une perte de 32.277 euros contre une perte de 77.529 euros au 31 décembre 2011.

Les capitaux propres de la société s'élèvent au 31 décembre 2012 à 2.250.845 euros contre 2.283.122 euros au 31 décembre 2011. Ils sont répartis à concurrence de 1.210.702 euros en France et 1.040.143 euros au Maroc contre respectivement 1.234.781 euros et 1.048.341 euros en 2011. Soit 5,40 euros et 4,64 euros par actions contre 5,51 euros et 4,68 euros par action en 2011.

Au 31 décembre 2012, le total du bilan de la société s'élevait à 2.281.469 euros contre 2.315.066 euros pour l'exercice précédent.

9.1.2 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010

La baisse des indices boursiers et les turbulences des marchés financiers nous ont incités à la plus grande prudence dans la gestion de notre trésorerie. Cela se traduit par le placement de nos avoirs sur des supports monétaires peu exposés mais d'un faible rendement.

Le conseil a décidé de transférer avec le bénéfice de l'exercice 2010 de la succursale, la contre valeur des réserves constituées au Maroc. Cette opération a permis de transférer au siège la somme de 331.610 euros nette de la taxe sur les transferts. Cette dernière d'un montant de 35.585 euros a été portée au compte de résultat sur la ligne « Impôts sur les bénéfices ».

Nous avons procédé, à la fin de l'année 2011, à la liquidation de notre dernière filiale la Société Ci- vile de droit marocain ASKEJOUR. Compte tenu des provisions déjà constituées, cette opération se traduit dans nos comptes par une perte de 768 euros.

Le résultat financier de la COMPAGNIE MAROCAINE ressort à 44.699 euros contre 58.956 eu- ros en 2010 et s'analyse comme suit :

Les produits des placements qui s'élèvent à 46.879 euros contre 39.826 euros pour la même période de l'exercice précédent.

Les variations du cours du dirham par rapport à l'euro, ont été constatées en perte de change pour un montant de 1.517 euros alors qu'en 2010 ces variations s'étaient traduites par une différence positive de 19.252 euros.

Après imputations de 82.807 euros de charges d'exploitation contre 83.545 euros pour la même période de l'exercice 2010, le résultat courant de l'exercice fait ressortir une perte de 38.108 euros contre une perte de 24.589 euros pour l'exercice 2010.

Les montants des salaires et des charges sociales, inclus dans les charges d'exploitation, s'élèvent respectivement à 16.800 euros et 8.524 euros contre 16.800 euros et 8.475 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel négatif de 1.157 euros et d'une charge d'impôt de 38.265 euros, dont 36.438 euros de taxe sur les transferts, les comptes de la COMPAGNIE MAROCAINE font finalement ressortir une perte de 77.529 euros contre une perte de 32.553 euros au 31 décembre 2010.

Les capitaux propres de la société s'élèvent au 31 décembre 2011 à 2.283.122 euros contre 2.360.651 euros au 31 décembre 2010. Suite au transfert des réserves de la succursale marocaine, ils sont répartis à concurrence de 1.234.781 euros en France et 1.048.431 euros au Maroc contre respectivement 951.209 euros et 1.409.443 euros en 2010. Soit 5,51 euros et 4,68 euros par actions contre 4,25 euros et 6,29 euros par action en 2010.

Au 31 décembre 2011, le total du bilan de la société s'élevait à 2.315.066 euros contre 2.395.281 euros pour l'exercice précédent.

- 9.2 Résultat d'exploitation
- 9.2.1 Facteurs internes importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

Néant.

9.2.2 Changement important dans les états financiers

Néant.

9.2.3 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement, ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'Émetteur

Néant.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux de l'émetteur

Les capitaux propres de la Société s'établissent à 2.250.845 € au 31 décembre 2012 contre 2.283.122 € au 31 décembre 2011 et 2.360.651 € au 31 décembre 2010.

Cette baisse de capitaux propres résulte de l'affectation des résultats déficitaires des exercices 2010, 2011 et 2012, et aux distributions de dividendes mentionnées au paragraphe suivant.

Le bénéfice des exercices 2012 et 2011 de la succursale ont été transférés en France.

Au cours de l'exercice 2011, les réserves règlementées constituées à la succursale, qui étaient converties à leur cours historique ont été reclassées au même cours dans les comptes du siège. La contre valeur de ces réserves, d'un montant de 331 610 euros net de taxe sur les transferts d'un montant de 35 584 euros, a été transférée sur les comptes du siège en mai 2011.

10.2 Commentaires sur les flux de trésorerie

(en K€)	2012	2011	2010
Flux net de trésorerie généré par l'activité	195	-83	-16
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	1	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement			-134
VARIATION DE TRESORERIE	196	-83	-151
TRESORERIE A LA CLOTURE	2 230	2 034	2 118

En 2010 le flux négatif est lié au dividende de 0,60, versé au titre de l'exercice 2009, à chacune des 224.000 actions.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement.

A ce jour, COMPAGNIE MAROCAINE ne dispose d'aucun endettement financier.

10.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction en France et au Maroc portant sur l'utilisation de ses capitaux propres par la Société, ormis ce qui est dit au paragraphe 4.1.1 .

10.5 Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle et de ses capitaux propres, la Société n'a besoin d'aucune source de financement externe pour honorer ses engagements souscrits à ce jour.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

Néant.

12 TENDANCES

12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice

Depuis la dernière clôture au 31 décembre 2012, COMPAGNIE MAROCAINE a poursuivi l'activité de gestion de son portefeuille de placement essentiellement investi en supports monétaires.

Pour les comptes et l'activité du premier semestre 2013 se reporter aux paragraphes 20.5.1.

Aucun évènement significatif ou susceptible d'avoir une incidence sur la situation financière de la Société n'est intervenu au cours de cette période.

12.2 Tendance connue, incertitude, demande, d'engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société

Néant.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le résultat de l'exercice 2013 devrait rester déficitaire.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Nom	Mandat et fonction dans la Société	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat	Adresse professionnelle
Jacques VITALIS 34, boulevard des Italiens 75009 - Paris	Président Directeur Général	28-avr-88	AG qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	siège social
Henri DARU 34, boulevard des Italiens 75009 - Paris	Administrateur	20-avr-00	AG qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	siège social
Hedwige de ROFFIGNAC 14, rue Versigny 75018 - Paris	Administrateur	16-oct-00	AG qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2015	siège social
COPAGES SAS* représentée par Lorenza VITALIS 34, boulevard des Italiens 75009 - Paris	Administrateur	27-avr-79	AG qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2014	siège social

^{*} COPAGES SAS est contrôlée par la société civile COVIMAR, qui est elle-même contrôlée par M. Jacques VITALIS.

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial à l'exception de :

- Melle. Lorenza VITALIS: fille de M. Jacques VITALIS.
- M. Henri DARU : beau-frère de Mme Hedwige de ROFFIGNAC.

La société COPAGES est administrateur de COMPAGNIE MAROCAINE et n'entretient aucun autre lien avec la Société.

A la connaissance de la Société et à la date du présent document de référence :

- aucun administrateur n'a fait l'objet de condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins;
- aucun administrateur n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq derniers exercices au moins;
- aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins; et
- aucun administrateur n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

Autres mandats exercés, ou ayant été exercés, par les administrateurs

Nom	Autres mandats en cours	Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 derniers exercices mais qui ne sont plus exercés à ce jour
Jacques VITALIS	Président : COPAGES SAS Gérant : COVIMAR (SC) Gérant : ACV Europe (SARL)	Néant
Henri DARU		Membre du conseil de surveillance de l'IDI
Hedwige de ROFFIGNAC	Gérante : Ateliers Versigny	Néant
COPAGES SAS représentée par Lorenza VITALIS	Administrateur : COPAGES SAS	Néant

Expertise et expérience des membres du conseil d'administration

Jacques VITALIS	1981 : Gérant Sarl SOVENTER
34, boulevard des Italiens	depuis 1988 : Président Directeur-général COMPAGNIE MAROCAINE
75009 - Paris	Président COPAGES
Henri DARU	1993 – 1997 : Membre du directoire d'UAP international
34, boulevard des Italiens	1998 : Retraite
75009 - Paris	jusqu'en 2008 : Membre du conseil de surveillance de l'IDI
Hedwige de ROFFIGNAC 14, rue Versigny 75018 - Paris	Depuis 2002 : Gérante Ateliers de Versigny
Lorenza VITALIS représentant COPAGES SAS 6, boulevard des Italiens 75009 - Paris	Etudiante en droit

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

A la connaissance de la Société et à la date du présent document de référence :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les membres des organes de direction et d'administration de la Société à l'égard de cette dernière ;
- il n'existe aucun contrat ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre des organes de direction ou d'administration de la Société a été nommé en cette qualité :
- les règles concernant les restrictions ou interdictions des organes de direction et d'administration de la Société sur des opérations sur les titres de la Société, pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques, sont celles prévues par la loi.

15 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

Lors de sa réunion du 04 décembre 2008 le Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 06 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de société cotées.

Le Conseil d'Administration a exprimé son adhésion à ces recommandations.

15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Il n'existe pas de dispositifs de stock-options, d'actions gratuites ou autres au profit des mandataires sociaux.

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010, les rémunérations brutes versées aux membres du conseil d'administration ont été les suivantes :

Exercice 2012

Noms	Rémunération brute totale	Partie Fixe	Partie variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
Jacques VITALIS	16 800 €	16 800 €	néant	néant	2 584 €	néant
Henri DARU	Néant	Néant	néant	néant	1 292 €	néant
Hedwige de ROFFIGNAC	néant	Néant	néant	néant	1 292 €	néant
COPAGES S.A.S	néant	Néant	néant	néant	1 292 €	néant

Exercice 2011

Noms	Rémunération brute totale	Partie Fixe	Partie variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
Jacques VITALIS	16 800 €	16 800 €	néant	néant	2 332 €	néant
Henri DARU	Néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant
Guy MALVOISIN	néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant
Hedwige de ROFFIGNAC	néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant
COPAGES S.A.S	néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant

Exercice 2010

Noms	Rémunération brute totale	Partie Fixe	Partie variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
Jacques VITALIS	16 800 €	16 800 €	néant	néant	2 332 €	néant
Henri DARU	néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant
Guy MALVOISIN	néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant
Hedwige de ROFFIGNAC	néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant
Thierry VITALIS	néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant

Le Conseil d'Administration du 10 décembre 2009 a révisé la rémunération du Président Directeur-général. Sa rémunération brute annuelle a été fixée, à compter du 1^{er} janvier 2010, à la somme de 16.800 euros.

Définition de la rémunération du Président

La rémunération du Président fait l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'Administration.

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

Aucune prime de départ ou d'arrivée n'ont été accordées à ce jour à l'un ou l'autre des administrateurs ou dirigeants de la Société.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Conseil d'administration et direction de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Jacques VITALIS, son Président Directeur Général.

Le conseil d'administration lors de sa séance du 14 juin 2002, a décidé de maintenir le mode de direction générale à savoir, le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Cette décision n'a pas été modifiée depuis.

La composition détaillée du Conseil d'administration figure au paragraphe 14.1.

16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

Néant.

16.3 Comités d'audit et de rémunération

Néant.

16.4 Gouvernement d'entreprise

Compte tenu de sa taille limitée et de sa faible activité depuis pluisieurs années, la Société n'a pas mis en place de pratiques en matière de « corporate governance ». La Société ne dispose donc d'aucun comité spécialisé, ni de procédures permettant de mesurer la performance du conseil d'administration.

Il n'existe à ce jour aucune règle concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

16.5 Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos le 31 décembre 2012 Pour la mise en œuvre de ce rapport, le Président ne s'est pas appuyé sur le guide de référence mis en place

par l'AMF et Middlenext.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

POUVOIRS ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La COMPAGNIE MAROCAINE est constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration, soumise aux dispositions du livre II du code de commerce ainsi qu'à toutes les dispositions légales applicables aux sociétés commerciales.

L'article 21 des statuts de la société fixe les pouvoirs du Conseil :

« Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.... »

Chaque Administrateur s'engage à maintenir son indépendance de jugement et à participer activement aux travaux du conseil grâce notamment aux informations qui lui sont transmises par la société.

Il exprime clairement son opposition éventuelle aux projets discutés au sein du conseil.

Il respecte strictement les textes relatifs à l'utilisation d'informations privilégiées.

Il déclare à la société les opérations qu'il effectue sur les actions COMPAGNIE MAROCAINE.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des administrateurs, sont dans la mesure du possible, joints à la convocation, ou transmis dans les jours qui suivent.

COMPAGNIE MAROCAINE - Document de Référence 2012

Le procès verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du conseil.

Le conseil d'administration, qui est composé de deux hommes et de deux femmes, s'est réuni à trois reprises en 2012.

DIRECTION GENERALE

Le conseil d'administration lors de sa séance du 14 juin 2002, a décidé de maintenir le mode de direction générale à savoir, le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Cette décision n'a pas été modifiée depuis.

Le conseil n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Président-Directeur-général.

La rémunération du Président Directeur- général est fixée par le Conseil d'Administration.

ORGANISATION GENERALE ET PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE DE LA SOCIETE MERE

La Société est organisée en un siège en France et une succursale au Maroc où un système de délégation de pouvoir a été mis en place en vue d'assurer les opérations courantes.

La société n'a pas de personnel hormis le Président Directeur Général qui assure directement l'ensemble des fonctions financières, juridiques et comptables.

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez COMPAGNIE MAROCAINE ont pour objet de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Le président informe de façon systématique le Conseil en cas de décisions stratégiques.

ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE DE LA SOCIETE MERE :

La comptabilité de la société est tenue, pour le siège, en interne sur un logiciel standard du marché, celle de la succursale a été confiée localement à un cabinet d'expertise comptable.

Les comptes de la société qui résultent de l'agrégation des comptes du siège et de la succursale marocaine, sont établis deux fois par an, en fin de semestre, par le Président.

LIAISONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes effectuent, lors des arrêtés, semestriel et annuel, un audit complet des comptes et des principes comptables appliqués dans la société tant au niveau du siège que de la succursale.

La société met à la disposition des Commissaires aux comptes tous les éléments justifiant les données contenues dans les comptes.

Le Président Directeur-général Jacques VITALIS

16.6 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2012

En notre qualité de commissaires aux comptes de la **Compagnie Marocaine** et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Neuilly sur Seine, le 30 avril 2013

EXPONENS Audit

FIGEREC

Vito MARTINELLI Associé Bruno FOURRIER Associé

17 SALARIES

17.1 Nombre de salariés et répartition par fonction

L'effectif de la Société est d'une personne.

17.2 Participations et stock options des administrateurs au 30 septembre 2013

Nom	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Jacques VITALIS	508	0,23%
COPAGES SAS représentée par Lorenza VITALIS (1)	73 968	33,02%
Sous-total Jacques VITALIS (détention directe et indirecte)	74 476	33,25%
Henri DARU (2)	20 857	9,31%
Hedwige de ROFFIGNAC	9 617	4,29%

⁽¹⁾ COPAGES SAS, contrôlée par la société civile COVIMAR est elle-même contrôlée par M. Jacques VITALIS.

Il n'existe aucun titre donnant accès au capital de la Société.

17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société

Néant.

17.4 Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

J. VITALIS, COPAGES et COVIMAR ont déclaré agir de concert.

(2) M. Henri DARU et Mme Caroline DARU ont déclaré agir de concert et détiennent de concert 30 212 actions soit 13,49% du capital COMPAGNIE MAROCAINE.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote au 30 septembre 2013

Nom	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Jacques VITALIS	508	0,23%
COPAGES SAS (1)	73 968	33,02%
Sous-total Jacques VITALIS (détention directe et indirecte)	74 476	33,25%
M. et Mme Henri DARU (2)	30 212	13,49%
CANDEL & PARTNERS	14 757	6.59%
Hedwige de ROFFIGNAC	9 617	4,29%
Public	94 938	42,38%
Total	224 000	100%

- (1) COPAGES SAS contrôlée par la société civile COVIMAR est elle-même contrôlée par M. Jacques VITALIS.
- M. Jacques. VITALIS, COPAGES et COVIMAR ont déclaré agir de concert.
- (2) M. Henri DARU et Mme Caroline DARU ont déclaré agir de concert.

Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L621-18-2 DU Code Monétaire et financier

Néant

Déclarations de franchissement de seuils (article L . 233-7 du code de commerce)

AMF: Décision et information N° 212C0388 du 12 mars 2012:

Par courrier en date du 9 mars 2012, la Société par actions simplifiée CANDEL & PARTNERS [1] (4 avenue Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 09 mars 2012, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la COMPAGNIE MAROCAINE et détenir 12.298 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 5,49% du capital et des droits de vote de cette société [2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions COMPAGNIE MAROCAINE sur le marché.

[1] Contrôlée par Monsieur Allan GREEN. / [2] Sur la base d'un capital composé de 224.000 actions représentant autant de droit de vote.

Déclarations de participation au titre de la réglementation sur les offres publiques (article 234-11 1^{er} alinéa du règlement général)

Par courrier reçu le 24 avril 2011, Monsieur Jacques VITALIS a déclaré à l'AMF détenir : **Au 1^{er} janvier 2010 et au 1^{er} février 2011** : directement et indirectement par l'intermédiaire de la société par action simplifiée COPAGES, 74 476 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 33,25% du capital et des droits de vote de cette société.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote et il n'y a pas eu de modification significative dans la répartition du capital et des droits de vote depuis le 31 mai 2011.

18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Les quotes-parts de droits de vote des actionnaires sont identiques à leurs quotes-parts de capital. En effet, il n'existe pas de droit de vote double.

18.3 Contrôle de la Société

A la date du présent document de référence, aucun actionnaire ne détient à lui seul le contrôle de la Société. Des actions de concert entre certains actionnaires ont fait l'objet de déclarations (cf paragraphe 18.1). En revanche, à la connaissance de la Société il n'existe pas de pacte entre les actionnaires.

18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

COMPAGNIE MAROCAINE - Document de Référence 2012

18.5 État des nantissements d'actions et d'actifs

Néant.

19 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Il n'existe aucune opération avec les apparentés au sens de la définition d'IAS 24.

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Informations financières historiques

20.1.1 Bilans aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010

ACTIF	Au 31 déc 2012	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010
ACTIF IMMOBILISE	33 261	35 470	38 021
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	33 047	35 257	37 808
Titres de participations			
Autres Immobilisations financières	214	214	214
ACTIF CIRCULANT	2 248 208	2 279 596	2 357 260
Clients et comptes rattachés			
Autres créances et comptes de régularisation	18 270	245 284	239 293
Valeurs mobilières de placement	2 158 345	1 974 160	1 978 703
Disponibilités	71 535	59 940	138 842
Charges constatées d'avance	58	212	422
COMPTE DE REGULARISATION ACTIF			
TOTAL DE L'ACTIF	2 281 469	2 315 066	2 395 281

PASSIF	Au 31 déc 2012	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010
CAPITAUX PROPRES	2 250 845	2 283 122	2 360 651
Capital	1 120 000	1 120 000	1 120 000
Réserve légale	112 000		
Réserve d'investissement			574 825
Autres réserves	774 824	774 824	200 000
Report à nouveau	276 297	353 827	386 380
Résultat de l'exercice	(32 277)	(77 529)	(32 553)
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provision pour perte de change			
DETTES	30 624	31 945	34 630
Emprunts et dettes financières			
Fournisseurs et comptes rattachés	13 714	21 452	22 358
Dettes fiscales et sociales	9 910	3 493	5 272
Autres dettes et comptes de régularisations	7 000	7 000	7 000
Produits constatés d'avance			
COMPTE DE REGULARISATION PASSIF			
TOTAL GENERAL DU PASSIF	2 281 469	2 315 066	2 395 281

20.1.2 Comptes de résultat aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010

COMPTE DE RESULTAT	Au 31 déc 2012	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010
Produits d'exploitation			
Loyers			
Autres produits d'exploitation			
Charges d'exploitation	73 508	82 807	83 545
Achats et charges externes	31 618		
Impôts et taxes	6 955		
Charges de personnel	25 516		
Dotations aux amortissements et dépréciations	2 419		
Autres charges d'exploitation	7 000	7 000	
Résultat d'exploitation (1)	- 73 508	- 82 807	- 83 545
Produits financiers	53 653	46 984	581 331
Produits des autres valeurs mobilières et créances immobilisées			
Reprises sur provisions et dépréciations			522 253
Différence positive de change	126	105	
Revenu des créances immobilisées	27 954	13 150	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	25 573	33 728	39 826
Charges financières	2 448	2 284	522 376
Dotations aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilés	44	768	123
Différence de Change	2 404	1 517	522 253
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			
Résultat financier (2)	51 204	44 699	58 956
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1+2)	- 22 304	- 38 108	- 24 589
Produits exceptionnels		335	33
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			33
Reprise provisions sur valeurs mobilières de placement	28 022		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		335	
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 671	1 157	
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement	28 022		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		335	
Résultat exceptionnel (3)	- 3 671	- 1 157	33
Impôts sur les bénéfices (4)	6 302	38 265	7 997
RESULTAT (1+2+3+4)	- 32 277	- 77 529	- 32 553
Résultat par action (en euros)	- 0,144	- 0,346	- 0,15

20.1.3 Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

BILAN

(en euros)

ACTIF	Note	s 2012	2011
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	1	33 047	35 257
Titres de participations	2		
Autres Immobilisations financières	3	214	214
- ACTIF IMMOBILISE	TOTAL I	33 261	35 470
Clients et comptes rattachés			
Autres créances et comptes de régularisation	4	18 270	245 284
Valeurs mobilières de placement	5	2 158 345	1 974 160
Disponibilités	5	71 535	59 940
Charges constatées d'avance		58	212
- ACTIF CIRCULANT	TOTAL II	2 248 208	2 279 596
	TOTAL GENERAL (I à II)	2 281 469	2 315 066
	TOTAL GENERAL (Tull)		
PASSIF		2012	2011
Capital		1 120 000	1 120 000
Réserve légale		112 000	112 000
Réserve d'investissement			
Autres réserves		774 824	774 824
Report à nouveau		276 297	353 827
		(22.27)	()
Résultat de l'exercice		(32 277)	(77 529)
CAPITAUX PROPRES	TOTALI 6	2 250 845	2 283 122
Emprunts et dettes financières			
Fournisseurs et comptes rattachés		13 714	21 452
Dettes fiscales et sociales		9 910	3 493
Autres dettes et comptes de régularisations		7 000	7 000
Produits constatés d'avance			
DETTES	TOTAL II 7	30 624	31 945
TOTAL GENERAL I à II		2 281 469	2 315 066

COMPTE DE RESULTAT

(euros)

Notes	2012	2011
Autres produits d'exploitation		
Total des produits d'exploitation I		
Achats et charges externes	31 618	41 638
Impôts et taxes Charges de personnel	6 955 25 516	6 295 25 324
Dotations aux amortissements et dépréciations	2 419	2 551
Autres charges d'exploitation	7 000	7 000
Total des Charges d'exploitation II	73 508	82 807
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(73 508)	(82 807)
Revenu des créances immobilisées	27 954	13 150
Différence positive de change	126	105
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	25 573	33 728
Total des produits financiers III	53 653	46 984
Perte de change Différence de Change (Eccart de conversion) 8	44 2 404	768 1 517
Emorence de change (Ecodit de conversion)	2 448	2 284
Total des charges financières IV	2 448	2 284
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	51 204	44 699
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I- II+III-IV)	(22 304)	(38 108)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Reprise de provisions sur valeurs mobilières de placement	28 022	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		335
Total des produits exceptionnels V	28 022	335
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 671	1 157
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	28 022	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		335
Total des charges exceptionnelles VI	31 693	1 491
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(3 671)	(1 157)
Impôts sur les bénéfices 10	6 302	38 265
Total des produits (I+III +V)	81 675	47 319
Total des charges (II+IV +VI)	113 952	124 848
5- RESULTAT DE L'EXERCICE)	(32 277)	(77 529)
Résultat par action (en euros)	(0,144)	(0,346)

Annexe aux comptes sociaux 2012

Faits caractéristiques de l'exercice

Les capitaux propres de la société s'élèvent au 31 décembre 2012 à 2.250.845 euros contre 2.283.122 euros au 31 décembre 2011.

Compte tenu de l'instabilité des marchés financiers les fonds disponibles sont placés sur des supports monétaires.

Principes et méthodes

Principes généraux et éléments caractéristiques

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

La COMPAGNIE MAROCAINE clôture son exercice social le 31 décembre.

Les comptes qui vous sont présentés sont les comptes sociaux du siège fusionnés avec ceux de sa succursale marocaine.

Les comptes de bilan de la succursale ont été convertis au cours de clôture (11,1604 MAD pour 1 euro contre 11,1351 MAD en 2011), exception faite du poste construction qui convertis à son cours historique de 1,0767 MAD pour 1 euro.

Le compte de résultat a été traduit en euros au cours moyen de l'exercice qui s'établissait à 11,2181 MAD pour 1 euro contre 11,2742 l'exercice précédent.

(MAD = Dirham marocain)

Référentiel comptable

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur.

Principales méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition (taux de conversion historique pour les immobilisations de la succursale) ou à leur valeur d'apport. Le mode d'amortissement pour dépréciation ainsi que la durée des amortissements sont les suivantes :

	Durée	Mode
Logiciels Constructions	3 ans 20 ans	Linéaire Linéaire
Matériel de bureau	3 ou 4 ans	Linéaire
Mobilier	4 ans	Linéaire

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. La société procède, le cas échéant, à une dépréciation de ses participations par référence à une valeur d'inventaire correspondant à la quote-part de capitaux propres détenus.

Les autres immobilisations financières et valeurs mobilières de placement entrent en comptabilité pour le coût historique d'acquisition, hors frais accessoires d'achat. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée en comparant ce coût historique à :

- la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice pour les titres cotés ;
- le cours de clôture pour les OPCVM ;
- la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Si la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTES COMPLEMENTAIRES

Note 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont évolué comme suit :

Valeurs brutes (en euros)	31/12/ 2011	Acquisitions 2012	Cessions 2012	Ecart de conversion	31/12/ 2012
Immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations corporelles - Constructions (1)	53 323 47 501	210	533	-10	52 990 47 501
- Matériel et mobilier	5 822	210	533	-10	5 489
Amortissements (en euros)	31/12/ 2011	Dotations 2012	Reprises 2012	Ecart de conversion	31/12/ 2012
Immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations corporelles - Constructions	18 066 12 271	2 419 2 375	533	-10	19 943 14 646
- Matériel et mobilier	5 796	44	533	-10	5 297

⁽¹⁾ Appartement à usage de bureaux acquis en 2006. Siège de la Succursale au Maroc.

Note 2 - Immobilisations financières

Valeurs brutes (en euros)	2011	Acquisitions	Cessions	2012
Titres de participations	-			-
Dépréciations (en euros)	2011	Dotations	Reprises	2012
Titres de participation	-			-

La Société civile Askejour (Maroc) dont les titres étaient entièrement provisionnés, qui n'avait plus ni activité ni patrimoine a été dissoute fin décembre 2011.

Note 3 - Autres immobilisations financières

Valeurs brutes (en euros)	31/12/2011	Acquisitions 2012	Cessions 2012	31/12/2012
Immobilisations financières	214			214
Dépôts et cautionnements	214			214

Note 4 - Autres créances

Excédent IS 2010 (Maroc) 4.586 €
Etat I/B - dégrèvement IS Maroc (à recevoir) 12.855 €
Produits à recevoir 829 €

Total : 18.270 €

Note 5 - Valeurs mobilières de placement et trésorerie Inventaire des valeurs mobilières de placement

Etablissements financiers	Placements et SICAV monétaires	Nombre de titres	Valeur Comptable nette en €	%
C.I.C	- Compte à terme (éch 30/03/2014)		900.000	
C.I.C	- Compte à terme (éch 20/09/2015)		300.000	
AttijariWafa Bank	- Attijari Liquidité	7.500	958.345	
	Total		2 158 345	

Variation des dépréciations	31/12/ 2011	Dotations 2012	Reprises 2012	Ecart de conversion	31/12/2012
Dépréciation des VMP (Succursale)	28.231		28 022	-209	-

^{*:} Des titres très anciens et totalement provisionnés figuraient toujours dans les comptes de la succursale. Ces lignes de titres ont été soldées et les provisions correspondantes ont été reprises.

Localisation	Siège	Succursale	Total
Compte à terme et SICAV monétaires	1 200 000	958 345	2 158 345
Valeur brute	1 200 000	958 345	2 158 345
Dépréciation	-	-	-
Valeur estimative	1 200 000	958 877	2 158 877
Plus values latentes		532	532

Trésorerie (Caisses ; Banques ; CCP) 26 125 45 411 71 536

La société ne peut garantir que la trésorerie de sa succursale puisse, compte tenu de la réglementation marocaine, être intégralement transférée vers les comptes de la Société en France.

Note 6 - Variation des capitaux propres et réserves

(an 6)	31/12/2011	Affectation 2011		31/12/2012	Affectati	on 2012	31/12/2012
(en €)	avant - affectation	+	-	avant affectation	+	-	après affectation
Capital	1 120 000			1 120 000			1.120.000
Réserve légale	112 000			112 000			112.000
Réserve investis. (succursale)	574 825		574 825			574.825	
Autres réserves (succursale)	68 599		68 599			68.599	
Autres réserves (siège)	131 401	643 424		774 825	643.424		774.825
Report à nouveau	353 826		77 529	276 297		32.277	240 020
Résultat de l'exercice 2012				- 32 277			
Résultat de l'exercice 2011	- 77 529		- 77 529				
Capitaux propres	2 283 122			2 250 845			2 250 845
Dividendes		0			0		

Les capitaux propres sont répartis à concurrence de 1.210.702 euros en France et 1.040.143 euros au Maroc contre respectivement 1.234.781 euros et 1.048.341 euros en 2011. Soit 5,51 euros et 4,68 euros par actions contre 5,40 euros et 4,64 euros par action en 2011.

Au 31 décembre 2012, le capital de 1.120.000 euros est divisé en 224.000 actions de 5 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Note 7 - Dettes

Ventilation par échéance	-1 an	+1 an	Total brut
Fournisseurs & factures non parvenues Dettes fiscales et sociales	13 714 € 9 910 €		13 714 € 9 910 €
Autres dettes (Jetons de présence)	7 000 €		7 000 €
Totaux	30 624 €		30 624 €

Détail fournisseurs & factures non parvenues :

Honoraires 2012 EXPONENS (C.A.C.) Honoraires 2012 Société Fiduciaire du Maroc		4 508 € 3 226 €
Divers		€
	Total	13 714 €

Le poste dettes fiscales et sociales se compose comme suit :

Organismes sociaux	3 103 €
0	
Taxe professionnelle (Maroc)	90 €
Impôts sur les bénéfices (Maroc)	6 007 €
impots suries beliefices (maroc)	0 007 €
Taxe sur les transferts (résultat 2012 succursale)	327 €
Taxes sur les salaires	383 €
laxes sui les salalles	
•	Total 9 910 €

Note 8 - Différence de change

Les postes du bilan de la succursale marocaine, exception faite des constructions qui sont conservées à leurs cours historiques, sont convertis en euros au cours de clôture.

Les comptes 2012 de la succursale convertis au taux de clôture font ressortir une différence négative de change de 2.404 euros.

Note 9 - Résultat exceptionnel : - 3 671 €

Correspond à des pénalités sur l'impôt société de la succursale marocaine au titre les exercices 2006, 2009, 2010 et 2011 ainsi qu'a des majorations de retard sur les taxes d'habitation de l'immeuble de la succursale pour les années 2008 à 2010.

Note 10 - Ventilation du résultat et de l'impôt sur les sociétés

Du fait de leurs localisations, le siège social et la succursale marocaine font l'objet d'une imposition distincte.

	Siège		Succu	rsale	To	tal
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Résultat courant avant impôts	- 34 094	- 49 476	11 790	11 368	- 22 304	- 38 108
Résultat exceptionnel			- 3 671	- 1 157	- 3 671	- 1 157
Impôt s/ les bénéfices			- 5 976	- 1 827	- 5 976	- 1 827
Taxe sur les transferts : Résultat succursale			- 327	- 853	- 327	- 853
Taxe sur les transferts : Réserves succursale		- 35 585				- 35 585
Totaux	- 34 094	- 85 061	1 817	7 530	- 32 277	- 77 529

Note 12 - ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

Au 31 décembre 2012 il n'y a ni engagements donnés, ni reçus.

Note 13 - EFFECTIF MOYEN

L'effectif de la société s'est élevé à une personne.

Note 14 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Lors de sa réunion du 04 décembre 2008 le Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 06 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de société cotées.

Le Conseil d'Administration qui a exprimé son adhésion à ces recommandations.

Rémunération du Président Directeur-général

M. Jacques VITALIS Président Directeur-général	Exercice N	Exercice N -1
- Rémunération fixe due au titre de l'exercice	16 800	16 800
- Rémunération variable	=	=
- Rémunération exceptionnelle	=	=
- Jetons de présence	2 584	2 332
- Avantages en nature	-	-
- Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
- Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	
Total	19 384	19 132

Le Conseil d'Administration du 10 décembre 2009 a fixée la rémunération annuelle du Président Directeur-général la somme de 16.800 euros.

Il est affilié aux régimes de retraite des cadres et de prévoyance mis en place par la société.

Rémunération des membres du Conseil d'Administration La somme totale des jetons de présence à été fixée à 7 000 euros par l'assemblée générale du 11 juin 2010. Cette somme est répartie à parts égales entre les administrateurs. La part du Président est double.

Tableau des jetons de présence

Membres du Conseil	Jetons de Présence 2012	Jetons de Présence 2011
MME Hedwige de ROFFIGNAC	1 292	1.167
M. Henri DARU	1 292	1.167
M. Guy MALVOISIN	540	1.167
M. Jacques VITALIS	2 584	2.332
SAS COPAGES	1 292	1.167
Totaux	7.000 (*)	7.000

^(*) dont 5 172 € réintégrés fiscalement.

RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

A - ACTIONNARIAT

Liste des principaux actionnaires

	31/03/2013	31/12/2012
- COPAGES S.A.S (1)	33,02 %	33,02 %
- M. & MME Henri DARU	13,49 %	13,49 %
- CANDEL & PARTNERS	5,49 %	5,49 %
- M. Jacques VITALIS.	0,23 %	0,23 %

(1)Contrôlée par M. Jacques VITALIS.

<u>Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L621-18-2 DU Code</u> Monétaire et financier

Néant

Déclarations de franchissement de seuils (article L . 233-7 du code de commerce)

AMF: Décision et information N° 212C0388 du 12 mars 2012:

Par courrier reçu le 9 mars 2012, la Société par actions simplifiée CANDEL & PARTNERS [1] (4 avenue Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 09 mars 2012, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la COMPAGNIE MAROCAINE et détenir 12.298 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 5,49% du capital et des droits de vote de cette société [2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions COMPAGNIE MAROCIANE sur le marché.

[1] Contrôlée par Monsieur Allan GREEN. / [2] Sur la base d'un capital composé de 224.000 actions représentant autant de droit de vote.

• AMF: Décision et information N° 209C1524 du 21 décembre 2009 :

Par courrier reçu le 21 décembre, la Société anonyme FTB [1] (4 AVENUE Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 décembre 2009, par suite d'une cession d'actions COMPAGNIE MAROCAINE sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la COMPAGNIE MAROCAINE et détenir 10.243 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 4,57% du capital et des droits de vote de cette société [2].

[1] Contrôlée par Monsieur Allan GREEN. / [2] Sur la base d'un capital composé de 224.000 actions représentant autant de droit de vote.

Déclaration de participation au titre de la réglementation sur les offres publiques (article 234-11 1er alinéa du règlement général)

Par courrier reçu le 24 février 2011, Monsieur Jacques VITALIS a déclaré à l'AMF détenir :

Au 1^{er} janvier 2010 et au 1^{er} février 2011: directement et indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée COPAGES qu'il contrôle, 74 476 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 33,25% du capital et des droits de vote de cette société.

COMPAGNIE MAROCAINE - Document de Référence 2012

B - Marché des titres Evolution des cours sur 18 mois.

Date		Cours en euros		Nombre de titres échangés	Capitaux en euros	Nombre de séances de cotation
	+ haut	+ bas	moyen			
juillet-11	10,25	9,32	9,42	2.643	24.900	6
août-11	10,14	9,00	9,62	5.744	55.240	11
septembre-11	10,00	9,20	9,28	7.922	73.540	9
octobre-11	9,25	9,05	9,12	2.430	22.150	5
novembre-11	9,30	7,54	7,80	922	7.190	5
décembre-11	9,90	7,57	8,93	1.726	15.410	8
janvier-12	9,00	8,08	8,56	671	5.745	7
février-12	8,85	7,85	8,27	1.205	9.969	7
mars-12	11,49	9,30	10,35	3.053	31.600	12
avril-12	11,00	8,98	10,81	1.599	17.291	7
mai-12	10,05	8,11	10,05	2.237	22.472	3
juin-12	8,18	8,16	8,17	70	572	2
juillet-12	9,71	8,11	8,92	396	3.532	6
août-12	10,45	10,45	10,45	888	9.279	3
septembre-12	10,45	8,52	8,57	507	4.346	5
octobre-12	11,24	8,46	8,81	551	4.853	6
novembre-12	10,50	8,55	10,23	525	5.370	4
décembre-12	10,80	7,90	8,76	1.096	9.599	6
Total			_	34.185	323.058	112

Source Nyse Euronext

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

	2008	2009	2010	2011	2012
I- SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERC	ICE:				
a) Capital social	1 120 000	1 120 000	1 120 000	1 120 000	1 120 000
b) Nombres d'actions émises	224 000	224 000	224 000	224 000	224 000
II- RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS:					
a) Chiffre d'affaires hors taxes (1)	652 940	63 557	59 079	46 983	53 653
 b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions 	408 628	-65 542	-21 995	-36 257	-23 556
c) Impôts sur les bénéfices	132 543	7 491	7 997	38 265	6 302
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	273 473	-82 359	-32 553	-77 529	-32 277
e) Montant des bénéfices distribués	336 000	134 400			
f) Montant des distributions exceptionnelles (2)	13 440 000	1 792 000			
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A	UNE SEULE A	CTION :			
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,23	-0,33	-,013	-,033	-,014
b) Bénéfice après impôts, amortisse-					
ments et provisions	1,22	-0,37	-0,15	-0,35	-0,15
c) Dividende versé à chaque action	1,50 60,00	0,60 8,00			
d) Dividende exceptionnel par action (2)	60,00	0,00			
IV – PERSONNEL:					
a) Nombre de salariés	1	1	1	1	1
b) Montant de la masse salariale	78 567	27 600	16 800	16 800	16 800
 c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux 	32 864	13 222	8 475	8 524	8 716

⁽¹⁾ Le chiffre d'affaires HT comprend les produits financiers.2) Dividende exceptionnel mis en paiement le 11 décembre 2008 et le 18 décembre 2009.

Filiales et participation

		Capitaux propres autres que le	Quote- part de	comp	leur otable titres enus	Prêts et avances	Montant des cautions	Chiffre d'affaires de	Résultat net de	Dividendes encaissés par la
Sociétés	Capital	capital avant résultat de l'exercice	capital détenue (en %)	Brute	Nette	consentis par la société	et avals fournis par la société	l'exercice 2012 H.T.	l'exercice 2012 H.T.	société au cours de l'exercice

I - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA COMPAGNIE MAROCAINE

II- RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS

A - FILIALES NON-REPRISES AU PARAGRAPHE I :

Sociétés françaises : -Néant

Sociétés étrangères

-Néant

B - PARTICIPATIONS NON-REPRISES AU PARAGRAPHE I:

-Néant

⁻ NEANT

Tableau de flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (en €)	2012	2011	2010
Flux de trésorerie liés à l'activité			
That de desorthe hes a ractivite			
Résultat net	- 32 277	- 77 529	- 32 553
Dotations, amortissements & provisions	2 419	2 551	2 561
Reprises, amortissements & provisions	- 28 555		
Plus-values de cession, nettes d'impôt	28 022		
Marge brute d'autofinancement	- 30 391	- 74 978	- 29 992
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	225 849	- 8 467	13 424
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1)	195 458	- 83 445	- 16 568
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
A contrations allineas ability of the con-	240		
Acquisitions d'immobilisations Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	- 210 533		
Flux net de trésorerie liés aux opérations			
d'investissement (2)	323		
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires Augmentations de capital en numéraire			- 134 400
Emissions d'emprunts			
Remboursements d'emprunts Flux net de trésorerie liés aux opérations de			
financement (3)			- 134 400
Variation de trésorerie (1)+(2)+(3)	195 781	- 83 445	- 150 968
Trácororio d'ouverturo	2.024.400	0 117 545	2 260 542
Trésorerie d'ouverture Trésorerie de clôture	2 034 100 2 229 881	2 117 545 2 034 100	2 268 512 2 117 545
rresorene de diolare	2 223 001	2 034 100	2 117 545

COMPAGNIE MAROCAINE - Document de Référence 2012

20.2 Informations financières pro forma

Néant

20.3 Etats financiers consolidés

Néant

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

(A) Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2012

Aux actionnaires.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société COMPAGNIE MAROCAINE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Neuilly sur Seine, le 30 avril 2013

Les commissaires aux comptes

EXPONENS Audit Vito MARTINELLI Associé **FIGEREC** Bruno FOURRIER *Associé* **COMPAGNIE MAROCAINE - Document de Référence 2012**

(B) Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés.

Aux associés.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention déjà approuvé par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et Neuilly sur Seine, le 30 avril 2013

Les commissaires aux comptes

EXPONENS Audit Vito MARTINELLI Associé **FIGEREC**Bruno FOURRIER
Associé

COMPAGNIE MAROCAINE - Document de Référence 2012

20.5 Date des dernières informations financières

Date des derniers comptes annuels certifiés : 31 décembre 2012.

Informations financières intermédiaires

20.5.1 Comptes au 30 juin 2013

I. - BILAN AU 30 JUIN 2013

(en euros)

ACTIF	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Actif immobilisé		32 043	34 256	33 261
Immobilisations corporelles	1	31 829	34 042	33 047
Titres de participations	2			
Autres Immobilisations financières	3	214	214	214
Actif circulant		2 196 946	2 267 076	2 248 208
Clients et comptes rattachés				
Autres créances et comptes de régularisation	4	18 328	242 758	18 270
Valeurs mobilières de placement	5	2 150 962	1 985 830	2 158 345
Disponibilités	6	27 656	38 393	71 535
Charges Constatée d'avance			106	58
Compte de régularisation actif				
Ecart de conversion	7			
Total de l'actif		2 228 989	2 301 332	2 281 469
PASSIF		30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Capitaux propres	8	2 199 082	2 264 901	2 250 845
Capital		1 120 000	1 120 000	1 120 000
Réserve légale		112 000	112 000	112 000
Autres réserves		774 824	774 824	774 824
Report à nouveau		244 020	276 297	276 297
Résultat de l'exercice		(51 763)	(18 221)	(32 277)
Provisions pour risques et charges				
Provision pour perte de change				
Dettes	9	29 907	36 431	30 624
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés		19 772	27 989	13 714
Dettes fiscales et sociales		3 835	4 942	9 910
Autres dettes		6 300	3 500	7 000
Produits constatés d'avance				
Ecart de conversion passif				
Total du passif		2 228 989	2 301 332	2 281 469

II. – COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2013

(euros)

(eulos)				
		30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Produits d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Charges d'exploitation		48 705	41 156	73 508
Achats et charges externes		28 294	19 496	31 618
Impôts et taxes		3 402	3 699	6 955
Charges de personnel		12 296	13 247	25 516
Dotations aux amortissements et dépréciations		1 213	1 214	2 419
Autres charges d'exploitation		3 500	3 500	7 000
Résultat d'exploitation (1)		(48 705)	(41 156)	(73 508)
Produits financiers		21 156	27 822	53 653
Produits des autres valeurs mobilières				
Reprises sur provisions perte de change				
Différences positives de change				126
Revenu des créances immobilisées		5 725	14 456	27 954
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de		15 431	13 367	25 573
placement Charges financières		23 769	2 194	2 448
Charges financières Dotations financières aux amortissements et aux provisions		23 709	2 194	2 440
Intérêts et charges assimilés				44
Différence de change		23 769	2 194	2 404
Résultat financier (2)		(2 613)	25 629	51 204
Resultat illianciei (2)		(2 013)	25 629	31 204
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1+2)		(51 317)	(15 527)	(22 304)
Produits exceptionnels		-	-	28 022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Reprise de provisions sur valeurs mobilières de placement		=	-	28 022
Produits exceptionnels sur opérations en capital				-
Charges exceptionnelles		-	-	31 693
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				3 671
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				28 022
Résultat exceptionnel (3)	10	-	-	(3 671)
Impôts sur les bénéfices (4)	11	445	2 694	6 302
RESULTAT		(51 763)	(18 221)	(32 277)
Résultat par action (en euros)		-0,23108	-0,08134	-0,14409

III. -TABLEAU DE FLUX (euros)

Tableau des flux de trésorerie (en €)	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net	- 51 763	- 18 221	- 32 277
Amortissement et provisions	1 213	1 214	2 419
Reprise de provisions	-	-	28 022
	- 50 550	- 17 007	- 30 391
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 713	7 130	- 225 849
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1)	- 51 263	- 9 877	195 458
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	-	-	- 210
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		_	533
Flux net de trésorerie liés aux opérations	-	_	323
d'investissement (2)			
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires	-	-	-
Augmentations de capital en numéraire	-	-	-
Emissions d'emprunts	-	-	-
Remboursements d'emprunts		_	_
Flux net de trésorerie liés aux opérations de	-	-	-
financement (3)			
Variation de trésorerie (1)+(2)+(3)	- 51 263	- 9 877	195 781
Trésorerie d'ouverture	2 229 881	2 034 100	2 034 100
Trésorerie de clôture	2 178 618	2 024 223	2 229 881

IV. - ANNEXE

Les comptes semestriels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

II. Principes et méthodes comptables

1) Date d'établissement des comptes sociaux

La COMPAGNIE MAROCAINE clôture son exercice social le 31 décembre.

2) Etats financiers utilisés

Les comptes qui vous sont présentés sont les comptes sociaux du siège fusionnés avec ceux de sa succursale marocaine.

Les comptes de bilan de la succursale ont été convertis au cours de clôture (11,4297 dirhams pour 1 euro contre 11,1604 au 31/12/2012), exception faite des constructions qui ont été converties à leurs cours historiques (11,0767 dirhams pour un 1 euro).

Le compte de résultat a été traduit en euros au cours moyen qui s'établissait au 30 juin 2013 à 11,2566 dirhams pour 1 euro contre 11,2181 à la fin de l'exercice précédent.

3) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition (taux de conversion historique pour l'immeuble de la succursale.)

Le mode d'amortissement pour dépréciation ainsi que la durée des amortissements sont les suivantes :

Immobilisation	Durée	Amortissements
Constructions	20 ans	linéaire
Mobilier et Matériel de bureau	3 à 4 ans	linéaire

4) Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les autres immobilisations financières et valeurs mobilières de placement entrent en comptabilité pour le coût historique d'acquisition, hors frais accessoires d'achat. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée en comparant ce coût historique à la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice pour les titres cotés, au cours de clôture pour les OPCVM et à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Si cette valeur est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

5) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III. - Notes complémentaires

1) BILAN

Note 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Variations	Brut au 31.12.2012	Augmentations	Diminutions	Différence de conversion	Brut au 30.06.2013
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Constructions (1)	47 501				47 501
Autres mobiliers, agencements	5 489		384	-107	4 998
Amortissements					
Constructions	14 646	1 187			15 833
Autres, mobiliers, agencements	5 297	26	384	-103	4 836

(1) Détail de l'actif immobilier :	Superficie	Valeur brute en euros des constructions
Casablanca : 117 Bd d'Oujda et angle Bd Ibn Tachfine Appartement à usage de bureaux.	95 m²	47 501
TOTAL		47 501

Note 2 - Immobilisations financières					
	Brut au 31.12.2012	Acquisitions	Cessions	Différence de conversion	Brut au 30.06.2013
Titres de participations	-				-
Dépréciation des titres de participations	-				-

Note 3 - Autres immobilisations financières

_	Brut au 31.12.2012	Augmentations	Diminutions	Différence de conversion	Brut au 30.06.2013
Dépôts et cautionnements	214				214

Note 4 - Autres créances et comptes de régularisation

- Etat Impôts et taxes	12 552 - Succursale: dégrèvement impôts sociétés à recevoir
- Impôts sur les sociétés	2 676 - Succursale : IS 2010 (Trop versé demande de remboursement en cours)
- Impôts sur les sociétés (Acomptes 2013)	2 696 - Succursale
- Produits à recevoir	404 - Siège
€	18 328

Note 5 - Valeurs mobilières de placement et comptes à terme

a/ Inventaire

a/ ilivelitaire						
			Nombre de V	aleur Comptable		
		_	titres	nette en €	%	
Placements et SICA\	/ monétaires			2 150 962	100 %	
- CIC. Compte à terme	e échéance 30/03/201	4		900 000		
 CIC. Compte à terme 	e échéance 20/09/201	2		300 000		
- Attijariwafabank : Att	ijari liquidité		9 000	950 962		
Total			_	2 150 962	100,00%	
b/ Localisation						
En euros	Valeur	Provision	n pour	Valeur	Valeur	Plus-values
	brute	dépré	ciation	nette	estimative	latentes
SIÈGE	1 200 000		-	1 200 000	1 200 000	-
SUCCURSALE	950 962		-	950 962	951 521	559
TOTAL	2 150 962			2 150 962	2 151 521	559
c/ Variation des dépréciatio	ns					
En euros	Au 31.12.	2012	Dotations	Reprises	Différence de conversion	Au 30.06.2013

Note 6 - Disponibilités (Caisses; Banques)

 Siège
 5 938

 Succursale
 21 718

 Total
 27 656

Note 7 - Ecart de conversion - actif

Les postes du bilan de la succursale au Maroc, exception faite des constructions sont conservés à leurs cours historiques, sont convertis en euros au cours de clôture.

Ces différences de conversion sont comptabilisées directement en écart de change.

Au 30 juin 2013, les comptes semestriels de la succursale convertis au taux de clôture font ressortir une différence négative de change de 23.769 euros.

Note 8 - Variation des capitaux propres et réserves

(En milliers d'euros)	Soldes au 31.12.2012 avant affectation	+	-	Soldes au 30.06.2013
Capital	1 120 000			1 120 000
Réserve légale	112 000			112 000
Autres réserves (siège)	774 825			774 824
Report à Nouveau	276 297		-32 277	244 020
Résultat de l'exercice 2012	-32 277			
Résultat au 30/06/2013				-51 763
CAPITAUX PROPRES	2 250 845			2 199 082

COMPAGNIE MAROCAINE - Document de Référence 2012

Au 30 juin 2013, le capital est de 1 120 000 euros divisé en 224 000 actions de 5 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Note 9 - Dettes

	-1 an	+1 an	Total brut
Fournisseurs & factures non parvenues	19 772		19 772
Dettes fiscales et sociales	3 835		3 835
Autres dettes	6 300		6 300
	29 907		29 907
Détail des comptes fournisseurs :			
FIGEREC (Commissaire aux comptes)	8 970	€	
EXPONENS Audit (Commissaire aux comptes)	2 669) €	
Honoraires Ste Fiduciaire du Maroc	1 640)€	
Fournisseurs Divers	6 493	<u>8 €</u>	
	19 772	2 €	
Le poste dettes fiscales et sociales se compose comme	suit :		
Organismes sociaux	2 881	€	
Taxe foncière	88	3€	
Taxe sur les transferts	521		
Taxes sur les salaires	345	<u>5€</u>	
	3 835	5€	
Autre dettes :			
Jetons de présences (Solde 2012)	2 800)€	
Jetons de présences (Provision 1 ^{ér} semestre 2013)	3 500)€	
	6 300) €	

2) COMPTE DE RESULTAT

Note 10 - Résultat exceptionnel

Néant

Note 11 - Ventilation du résultat et de l'impôt sur les sociétés

Du fait de leurs localisations, le siège social et la succursale marocaine font l'objet d'une imposition distincte.

	Siège		Succi	ırsale	Total	
	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2013	30/06/2012
Résultat courant avant impôts Résultat exceptionnel	- 52 903	- 22 814	1 586	7 287	- 51 317	- 15 527
Impôt s/ les bénéfices			- 240	-2 184	- 240	- 2 184
Taxe sur les transferts			- 205	- 510	- 205	- 510
	- 52 903	- 22 814	1 141	4 593	- 51 763	- 18 221

Note 12 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au 30 juin 2013 il n'y a pas d'engagements financiers.

Note 13 - EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

L'effectif de la société s'est élevé à une personne.

Note 14 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunération des membres du conseil d'administration

La somme totale des jetons de présence a été fixée à 7 000 euros par l'assemblée générale du 11 juin 2010.

Rémunération du Président - directeur général

Le Conseil d'Administration du 10 décembre 2009 a révisé la rémunération du Président Directeur-général. Sa rémunération brute annuelle a été fixée, à compter de cette date, à la somme de 16.800 euros.

IV. - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA COMPAGNIE MAROCAINE

NEANT

V. - RAPPORT D'ACTIVITE

Les disponibilités de la Compagnie Marocaine sont placées sur des supports monétaires et des comptes à terme.

Les produits des placements s'élèvent à 21 156 € contre 27 822 € pour la même période de l'exercice précédent.

La dépréciation du dirham par rapport à l'euro au 30 juin 2013 a entrainé une diminution de la valeur d'actif de la succursale marocaine qui a été constatée en perte de change pour d'un montant de 23 769 €.

Compte tenu de cette perte de change, le résultat financier de la COMPAGNIE MAROCAINE fait ressortir, au 30 juin 2013, un solde négatif 2 613 € contre un solde positif de 25 629 € pour la même période de l'exercice précédent. Le premier semestre de l'exercice 2012 avait été pénalisé par perte de change de 2 194 €.

Après imputations de 48 705 € de charges d'exploitation contre 41 156 € pour la même période de l'exercice 2012, le résultat courant au 30 juin 2013 fait ressortir une perte de 51 317 € contre une perte de 15 527 € au 30 juin 2012.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de 445 € contre 2 694 €, les comptes de la COMPAGNIE MAROCAINE au 30 juin 2013 font finalement ressortir une perte de 51 763 € contre une perte de 18 221 € au 30 juin 2012.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 30 juin 2013 à 2 199 082 € contre 2 250 845 € au 31 décembre 2012.

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

VI. - PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVENEMENTS RECENTS

Le résultat de l'exercice 2013 devrait rester faiblement déficitaire, mais il dépendra du taux de change du dirham par rapport à l'euro et de l'évolution des taux d'intérêt.

20.5.2 Déclaration des responsables de l'information semestrielle 2013

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 7 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Jacques VITALIS
Président directeur-général

20.5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2013

Période du 1er janvier au 30 juin 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société Compagnie Marocaine, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Paris et Neuilly sur Seine, le 18 juillet 2013

EXPONENS Audit Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris 15 Place de la Nation 75011 PARIS

> Pascal BOURHIS Associé

FIGEREC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
20 bis, rue Louis Philippe
92200 NEUILLY SUR SEINE

Bruno FOURRIER Associé

20.6 Distribution de dividendes

Au cours des trois derniers exercices la Société n'a pas distribué de dividende.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent document de référence, il n'existe pas, tant en France qu'au Maroc, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, de contôles fiscaux, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société n'est intervenu depuis la production des derniers états financiers annuels au 31 décembre 2012. Les informations financières intermédiaires au 30 juin 2012 figurent aux pages 47 à 55.

Les produits comparés des exercices 2011 et 2012 sont les suivants : (En milliers d'euros)

	2012	2011
Premier trimestre	6	4
Deuxième trimestre	28	23
Troisième trimestre	9	5
Quatrième trimestre	11	14
Total cumulé des produits	54	46

Les produits correspondent aux revenus dégagés par les placements de trésorerie.

Pour l'exercice 2012 ces produits se sont élevés à 54 K€ contre 46 K€ pour l'exercice 2011.

Cette augmentation résulte d'une meilleure performance des capitaux placés.

L'exercice 2012 devrait faire ressortir, comme en 2011, un résultat déficitaire.

Aucun évènement significatif ou susceptible d'avoir une incidence sur la situation financière de la Société n'est intervenu au cours du quatrième trimestre 2012.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le capital de la Société s'élève à 1 120 000 €, entièrement libéré composé de 224 000 actions de 5 € de valeur nominale.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions.

Néant.

21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

Néant.

21.1.5 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

Néant.

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

21.1.7 Historique du capital social

A. Évolution du capital depuis la création

La Société a été constituée le 16 juin 1902 au capital initial de 15 000 FRF composé de 150 actions de 100 FRF. Après plusieurs augmentations de capital, le capital de la Société a été porté, par une assemblée générale du 27 octobre 1950, à 5 600 000 FRF composé de 224 000 actions de 25 FRF de nominal.

Depuis cette date la seule opération intervenue sur le capital de la Société concerne la conversion en euros avec une augmentation de capital.

Date	Nature de l'opération	Augmentation De Capital	Prime d'émission	Nombre actions créées	Valeur nominale	Nombre actions cumulé	Capital après opération
27-oct-50	•	•			25 FRF	224 000	5 600 000 FRF
21-juin-01	Incorporation de réserves et conversion en €	1 746 718 FRF			5€	224 000	1 120 000 €

B. Évolution détaillée de la répartition du capital social au cours de 3 dernières années

A la connaissance de la Société, les seuls mouvements sur le capital intervenus au cours des trois derniers exercices et qui ont fait l'objet de déclarations de franchissement de seuils auprès de l'AMF, sont les suivants :

- La Société par action simplifiée Candel & Partners [1] (4 AVENUE Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 mars 2012, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société COMPAGNIE MAROCAINE et détenir 12.298 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 5,49% du capital et des droits de vote de cette société [2]
 - 1] Contrôlée par la société par actions simplifiée Consellior, elle-même contrôlée par M. Allan GREEN.
 - [2] Sur la base d'un capital composé de 224.000 actions représentant autant de droit de vote.

C. Répartition du capital et des droits de vote au 31 octobre 2012

Nom	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Jacques VITALIS	508	0,23%
COPAGES SAS (1)	73 968	33,02%
Sous total Jacques VITALIS (détention directe et indirecte)	74 476	33,25%
M. et Mme Henri DARU (2)	30 212	13,49%
CANDEL & PARTNERS (3)	14 757	6.59%
Hedwige de ROFFIGNAC	9 617	4,29%
Public	99 452	44,40%
Total	224 000	100%

⁽¹⁾ COPAGES SAS est contrôlée par la société civile COVIMAR, elle-même contrôlée par Monsieur Jacques VITALIS. COVIMAR, COPAGES et Jacques VITALIS ont déclaré agir de concert.

⁽²⁾ Monsieur Henri DARU et Madame Caroline DARU ont déclaré agir de concert.

(3) Contrôlée par Monsieur Allan GREEN.

21.1.8 Place de cotation

Les actions de la Société sont actuellement inscrites sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A., compartiment C, sous le code ISIN FR FR0000030611, code mnémonique CIEM. Aucune demande d'admission n'est en cours sur un autre marché ou auprès d'une autre place financière.

21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.2.1 Objet social (art 3 des statuts)

La société a pour objet :

D'exploiter au Maroc ou dans tous autres pays, tous établissements industriels, commerciaux, etc...ainsi que toutes concessions se rapportant à toutes industries, à tous commerces ou à tous travaux publics ou privés :

De faire ces exploitations, soit par voie d'exploitation directe, soit indirectement, soit par voie de création de sociétés spéciales d'exploitation, d'association en participation, de régie, de cessions à tous tiers, de prise de bail, de concession de baux ou autrement ;

De s'intéresser, sous quelque forme que ce soit, dans toutes affaires présentant un caractère analogue ou similaire à celui de la présente société, ainsi que dans toutes celles qui, sans présenter ce caractère, pourraient aider à son développement et concourir à sa prospérité ;

Et généralement de faire toutes opérations industrielles, commerciales, agricoles, financières, mobilières, immobilières se rattachant à l'objet de la société.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

21.2.2.1 Composition du Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et 18 au plus, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire parmi les actionnaires.

La durée de leur fonction est de six années. Les administrateurs peuvent toujours être réélus.

Une personne morale peut être nommée administrateur ; lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent, dont le mandat lui est donné pour la durée de celui de la personne morale administrateur et doit être confirmé à chaque renouvellement.

En cas de révocation par la personne morale, de son représentant, de décès ou de démission, elle est tenue de notifier cet évènement sans délai à la Société, ainsi que l'identité du nouveau représentant.

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre des administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de soixante quinze ans, ne pourra, à l'issue de chaque Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser la moitié (arrondi le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

Si par suite de décès ou de démission une place d'administrateur devient vacante dans l'intervalle de deux assemblées générales, les autres administrateurs peuvent pourvoir provisoirement au remplacement de leur collègue jusqu'à la prochaine assemblée générale qui procède à l'élection définitive.

A défaut de ratification par cette assemblée, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil d'Administration depuis la nomination provisoire n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre d'administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Chaque administrateur doit être propriétaire de huit actions au moins pendant la durée de ses fonctions.

Présidence

Le Conseil nomme parmi ses membres un Président et, s'il le juge convenable, un vice-président, qui peuvent toujours être réélus ; leur nomination peut être faite pour toute la durée de leurs fonctions d'administrateurs. Quelque soit la durée pour laquelle elles lui ont été conférées, les fonctions du Président prennent fin de plein droit au plus tard à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 70 ans révolus.

Toutefois, le Conseil se tenant à l'issue de ladite assemblée pourra proroger les fonctions du Président pour une durée de un an renouvelable deux fois.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En cas d'absence du Président et du vice-président, le Conseil désigne pour chaque séance celui de ses membres qui doit présider la réunion. Le Conseil désigne aussi la personne devant remplir les fonctions de secrétaire et qui peut être prise même en dehors du Conseil et de ses actionnaires.

21.2.2.2 Réunion du Conseil d'Administration

(Article 19) Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation du Président au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'Administration peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé. Le Président est lié par les demandes qui lui sont ainsi adressées.

La présence de la moitié des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Un règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence, sous réserve du respecte de la réglementation en vigueur/ Dans ce cas, le règlement intérieur devra préciser les modalités de participation aux délibérations du Conseil par voie de visioconférence et de signature du document valant registre de présence.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, en cas de partage, seule la voix du président de séance est prépondérante.

Tout administrateur peut donner, même par lettre ou télégramme, pouvoir de le représenter, à l'un de ses collègues, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance. Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social et coté et paraphé. Ils sont signés par le président de séance et un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, ils sont signés par deux administrateurs.

Ils mentionnent le nom des administrateurs présents, excusés ou absents. Ils font état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion en vertu d'une disposition légale et de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Il est suffisamment justifié du nombre des administrateurs en exercice et de leur présence par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par le président du Conseil d'Administration, le directeur général, le directeur général délégué, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou de fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Au cours de la liquidation de la Société les copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

Missions et pouvoirs du Conseil

1. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

- 2. Le Conseil ne peut, sauf autorisation de l'assemblée générale ordinaire, contracter des emprunts représentés par des obligations ; il ne peut davantage, sauf autorisation de l'assemblée générale extraordinaire, procéder à l'émission d'obligations convertibles ou autrement transformables en actions, échangeables contre des actions ou avec des bons de souscriptions d'actions.
- 3. Pour l'exercice de ces pouvoirs, le Conseil consent, s'il y a lieu, toutes délégations à son Président, ou à tout autre mandataire qu'il désigne, sous réserve des limitations prévues par la loi en ce qui concerne les avals, caution et garanties ; le Conseil peut accorder une faculté de substitution.

21.2.2.3 Modalités d'exercice de la direction générale de la Société

Direction Générale

1. La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au premier alinéa. Les actionnaires de la Société et les tiers seront informés de ce choix à condition d'en informer les tiers et les actionnaires conformément à la réglementation en vigueur.

2. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Quelle que soit la durée pour laquelle elles lui ont été conférées, les fonctions du Directeur Général prennent fin de plein droit au plus tard à l'issue de la première assemblée générale ordinaire annuelle tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 70 ans révolus.

Toutefois le Conseil se tenant à l'issue de ladite assemblée pourra proroger les fonctions du directeur général pour une durée de un an renouvelable deux fois.

3. Sur proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou deux personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Les fonctions du directeur général délégué prennent fin de plein droit au plus tard à l'issue de la première assemblée générale ordinaire annuelle tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 70 ans révolus.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les titres des actions libérés seront nominatifs ou au porteur au choix de l'actionnaire qui, au surplus, aura le droit, à toute époque et à ses frais, de convertir ses titres nominatifs en titres au porteur et réciproquement.

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle au montant de son nominal.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur selon le choix de l'actionnaire dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les registres tenus par la société émettrice (ces comptes individuels pouvant être des comptes nominatifs purs ou nominatifs administrés au choix de l'actionnaire) ou à une inscription en compte au porteur chez un intermédiaire agréé.

Les actions ne sont librement négociables qu'à compter de leur immatriculation ou de l'inscription de la mention modificative au registre du commerce et des sociétés à la suite d'une augmentation de capital, selon les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur. La propriété des actions résulte de leur inscription en compte. Les actions sont transmises à l'égard de tiers et de la Société par un ordre de virement de compte à compte.

A l'égard de la Société, les actions sont indivisibles, les copropriétaires indivis d'une action sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Les titulaires, les cessionnaires, intermédiaires et les souscripteurs sont tenus solidairement des versements non effectués sur les actions qui leur appartiennent ou dont ils ont été momentanément propriétaires.

Tout souscripteur ou actionnaire qui a cédé son titre, cesse, deux ans après la cession, d'être responsable des versements non encore appelés.

Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal de leurs actions.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre, dans quelques mains qu'il passe ; la propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée Générale ou le Conseil.

Les héritiers, représentants et créanciers de l'actionnaire ne peuvent, sous aucun prétexte, provoquer l'apposition des scellés sur les biens ou valeurs de la Société, en demander la licitation ou le partage, ni de s'immiscer en aucune manière dans son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter exclusivement aux inventaires sociaux et aux délibérations de l'Assemblée générale, sans pouvoir demander la communication d'aucun livre de la Société.

21.2.3.1 Délai de prescription de dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article 2277 du Code Civil).

21.2.3.2 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

21.2.3.3 Limitation des droits de vote

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

21.2.3.4 Titres au porteur identifiable

La société pourra en outre, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

21.2.3.5 Négociabilité des titres

Les titres de la Société sont librement négociables et cessibles.

21.2.3.6 Rachat par la Société de ses propres actions.

Néant.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ; en outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs, sont convoqués par lettre missive qui est recommandée s'ils le demandent et s'ils en avancent les frais.

Si toutes les actions sont nominatives, les insertions prévues ci-avant peuvent être remplacées par une convocation faite aux frais de la Société par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires

Néant.

21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

22 CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun autre contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de référence.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société. Peuvent notamment être consultés les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales.

Le présent document de référence est consultable sur le site de la Société, www.compagnie-marocaine.com et sur le site de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Non applicable.

26 AUTRES INFORMATIONS

Néant.